



VILLE DE LAMBESC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID : 013-211300504-20240219-DM_2024_022-AU



DECISION n° 2024-022

Portant sur un contrat avec la SAS IMAGINE pour le spectacle pyrotechnique du 7 décembre 2024

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 ;

VU la délibération n° 2022-017 certifiée exécutoire le 28 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 6 février 2024,

CONSIDERANT le contrat de prestation proposé par la SAS IMAGINE pour un spectacle pyrotechnique qui aura lieu le 7 décembre 2024 à 19h00 sur la place Châteauvilain,

DECIDE

Article 1.- De signer un contrat de prestation avec la SAS IMAGINE, 110 chemin de Malpertuis – 84570 VILLES SUR AUZON, pour le spectacle pyrotechnique fixé le 7 décembre 2024 à 19h00.

Article 2.- Le coût de la prestation est fixée à 4 333,33 € HT (quatre-mille-trois-cent-trente-trois euros et trente-trois centimes).

Article 3.- La dépense sera imputée au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget de la Commune.

Article 4.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 5.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Lambesc, le 19 février 2024

Bernard RAMOND

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Lambesc - 6, Boulevard de la République - 13410 Lambesc

Tél. 04 42 17 00 50 - www.lambesc.fr